Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 062-216209080-20250410-2025_09-DE

Département
du Pas-de-Calais
****
Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer
****
Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-09

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent : 0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention départementale au titre des amendes de police

Vu les articles L 2334-42 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de personnages de signalisation à hauteur des écoles de la commune afin de renforcer la protection des enfants piétons. Les travaux concernent également l'installation de deux feux récompenses rue Jean Legrand et route de Crémarest pour sensibiliser les usagers de la route et protéger les piétons cyclistes, cavaliers et tout autre usager de la vitesse excessive sur ces lieux.
Les travaux sont estimés à 44 866,00€ HT.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 062-216209080-20250410-2025_09-DE

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux peuvent bénéficier d'une aide au titre des amendes de police du Conseil Départemental à hauteur de 40% (plafonné à 15 000,00€)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'engager les demandes de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental
Monsieur le Maire souhaite l'autorisation d'encaisser la subvention si le dossier d'instruction de la demande est favorable.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) décide :

Art.1 : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à la demande de subventions au titre des Amendes de Police

Art. 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention si l'instruction du dossier est favorable.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 10 avril 2025

Le Maire,

COMMUNE DE LA CAPELLE-LEZ-BOULOGNE (P.-de-C.)

Jean-Michel [illegible]GEMONT.

Certifié et rendu exécutoire le : 14 AVR. 2025